



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.PP/AC.1/2004/2
18 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public au
processus décisionnel et l'accès à la justice
en matière d'environnement

Groupe de travail des registres des rejets
et transferts de polluants

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE RÉUNION

1. La première réunion du Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) s'est tenue à Genève (Suisse) du 16 au 18 février 2004.
2. Y ont participé des délégations des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède, Suisse et Tadjikistan. La Commission des Communautés européennes était également représentée.
3. Étaient également représentés à la réunion le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE) et les organisations non gouvernementales suivantes: GLOBE Europe et, dans le cadre de l'ONG ECO Forum européen, Eco-Accord (Fédération de Russie), Partenariat environnemental (République tchèque), Amis de la terre (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord), GEBMA (Association géorgienne de surveillance environnementale et biologique, Géorgie), Association publique GREENWOMEN (Kazakhstan), Association d'ONG pour la société civile (Kirghizistan) et Société écologique RUZGAR (Azerbaïdjan).

4. M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et des établissements humains de la CEE, a ouvert la réunion. Il a souligné le fait que si la négociation du Protocole avait été ardue, le résultat final avait été un réel accomplissement: l'adoption de cet instrument à Kiev avait marqué un grand pas en avant pour le droit international de l'environnement et permettrait, à terme, de rendre les activités plus transparentes et de faire la lumière sur celles qui sont polluantes. Il a rappelé au Groupe de travail son mandat, qui est d'ouvrir la voie à l'entrée en vigueur du Protocole et de préparer la première réunion des Parties. Ce mandat était énoncé dans la résolution que les Signataires avaient approuvée lors de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention d'Aarhus en mai 2003. Les deux principales tâches qui découlent de ce mandat étaient, premièrement, de faciliter le processus de ratification, ce qui passait par la mise en place de registres – travail auquel devaient concourir un renforcement des capacités, une mise en commun du savoir-faire, un transfert de technologie et une assistance financière – et, deuxièmement, de préparer la première réunion des Parties par la constitution de dispositifs opérationnels tels que règlement intérieur et mécanisme d'examen du respect des dispositions.

I. ÉLECTION DU BUREAU

5. M. Karel Blaha (République tchèque) a été élu président et M. Michel Amand (Belgique) et M. Muzafar Isobaev (Tadjikistan) vice-présidents, M. Isobaev pour un mandat courant jusqu'à la deuxième réunion du Groupe de travail.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour de la réunion (MP.PP/AC.1/2004/1) a été adopté.

III. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET ACTIVITÉS PERTINENTES ENTREPRISES DEPUIS L'ADOPTION DU PROTOCOLE

7. Le secrétariat a fait savoir qu'entre la Conférence de Kiev et la fin de 2003, date à laquelle le Protocole avait cessé d'être ouvert à la signature, aucun autre État n'avait signé cet instrument, qui rassemble donc 37 Signataires, dont 36 États et une organisation d'intégration économique régionale.

8. Le Président a indiqué les résultats de la quatrième session plénière du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS), connue également sous l'appellation Forum IV, qui s'était tenue à Bangkok du 1^{er} au 7 novembre 2003. Il avait été présenté à cette occasion un rapport sur la mise en place de RRTP nationaux, et il sera fait le point de la situation lors de la cinquième session (Forum V), qui aura lieu à Budapest en 2006.

9. En sa qualité de Président du Groupe de coordination du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, M. Charles Corbishley (Royaume-Uni) a rendu compte des travaux de ce groupe réuni à Paris au début de février 2004. Le Groupe de coordination avait examiné plusieurs questions liées aux travaux du Forum V, notamment la possibilité d'organiser, à cette occasion, une manifestation parallèle sur les registres. Le Groupe de coordination s'était penché également sur d'autres activités telles que la mise en place d'un mécanisme d'échange et d'autres utilisations de l'Internet. Enfin, il avait mis en évidence la nécessité d'un portail de haut niveau qui donnerait un accès convivial et simple à différentes ressources des registres. Le représentant de l'OCDE a indiqué qu'un tel portail aurait

probablement pour adresse www.prtr.net et qu'il serait administré par l'OCDE au nom du Groupe de coordination.

10. Le représentant du CRE a fait le point sur deux projets de renforcement des capacités qu'il exécutait avec le concours financier des gouvernements néerlandais et norvégien dans plusieurs pays en voie d'adhésion ainsi que sur deux projets dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et en Europe du Sud-Est axés sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de registres des rejets et transferts de polluants. Un projet, appliqué de concert avec le Gouvernement de la République tchèque et avec un appui financier des Pays-Bas, aiderait à la mise en place effective d'un système de RRTP par un renforcement des capacités et l'octroi d'une assistance, dont des documents d'orientation à l'intention des utilisateurs. Un autre projet, exécuté dans cinq pays en voie d'adhésion et financé par la Norvège, visait à élaborer des stratégies de création de registres nationaux conformément aux dispositions du Protocole et à la décision de la Commission des Communautés européennes concernant le registre européen des émissions de polluants (EPER), portant création d'un réseau de parties prenantes multiples et prévoyant l'organisation d'une série d'ateliers sur le renforcement des capacités. À ce titre, une étude sur des projets de RRTP dans les pays en voie d'adhésion avait été réalisée et publiée sur cédérom. Un projet général de mise en œuvre de la Convention d'Aarhus, exécuté dans six pays de l'EOCAC et financé par EuropeAid, renseignait sur le Protocole dans les guides régionaux et nationaux de l'utilisateur et prévoyait plusieurs stages de formation aux registres. En particulier, les nouvelles priorités qui avaient été mises en évidence dans les stratégies de mise en œuvre de la Convention d'Aarhus en Bulgarie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie-et-Monténégro comprenaient des activités sur des projets concrets de mise en place de registres nationaux.

11. Le représentant de l'OCDE a rendu compte des résultats de la 36^e Réunion commune sur les substances chimiques, qui s'était tenue à Paris au début de février 2004, réunion à laquelle avaient été étudiées les futures orientations des travaux de l'OCDE sur les RRTP. Les participants à cette réunion avaient examiné plusieurs questions, dont celles des indicateurs, de la mise en commun et de la comparaison des données des registres, de la prise en compte de facteurs sociaux et économiques, de l'élargissement aux petites et moyennes entreprises (PME), de l'incorporation de renseignements sur les transferts par l'intermédiaire des produits et de la création d'une passerelle entre l'approche par polluant et l'approche par déchet. Certaines de ces questions ont été jugées intéressantes en tant que futur domaine de réflexion, mais d'autres, notamment l'incorporation de renseignements sur les transferts par l'intermédiaire des produits et la prise en compte de facteurs sociaux et économiques, avaient suscité des réticences parmi certains délégués. Néanmoins, la Réunion commune n'a exclu aucune option. La prochaine réunion de l'Équipe spéciale de l'OCDE chargée des registres des rejets et transferts de polluants aurait lieu en juin 2004 au Royaume-Uni.

12. Les représentants d'ECO Forum européen ont informé le Groupe de travail au sujet d'un fascicule sur les RRTP élaboré grâce à un appui financier de l'Allemagne. Les représentants du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan de cette ONG ont fait état de la mise en place de registres nationaux dans leur pays .

IV. PRÉPARATIFS ENTREPRIS AU NIVEAU NATIONAL EN VUE DE LA RATIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

13. Le Président a invité les Signataires et les autres États à informer le Groupe de travail des activités entreprises pour préparer la ratification et la mise en œuvre du Protocole. Il a engagé également les délégations à donner les précisions demandées dans les notes explicatives relatives au point 4 de l'ordre du jour.

14. Le représentant de la Commission européenne a présenté le projet d'élargissement de l'EPER communautaire à un registre pleinement européen des rejets et transferts de polluants conforme aux exigences du Protocole; cet élargissement interviendrait à l'horizon 2006, la Communauté européenne étant alors en mesure de ratifier le Protocole. La première année de notification en vertu du «RRTP-E» serait 2007. En vertu de ce calendrier, la Commission devrait finaliser une proposition de règlement communautaire vers juillet 2004 et en soumettre le texte à la procédure de codécision. On a fait observer que la ratification par la Communauté était distincte de la ratification par les différents États membres, dont certains pourraient ratifier avant la Communauté, et d'autres après. Plusieurs pays ont indiqué que leur ratification suivrait la procédure de la Communauté européenne.

15. La plupart des autres délégations n'ont pas été en mesure d'indiquer une date, même approximative, de ratification du Protocole ou d'adhésion à cet instrument.

16. La plupart des délégations n'ont pas pu, pour l'heure, indiquer si la communication de données en vertu de l'article 7 du Protocole serait intégrée à d'autres systèmes (d'autorisation ou de permis, par exemple). Plusieurs délégations ont mentionné la possibilité d'intégrer la notification en vertu du Protocole à la procédure actuelle d'information et de notification des émissions aux registres des déchets ainsi qu'à l'information sur les émissions communiquée à des fins statistiques. Une délégation a fait observer que si de nombreuses données devaient être recueillies et présentées aux autorités statistiques, il faudrait peut-être apporter des modifications juridiques importantes pour résoudre le problème de la confidentialité. Une autre délégation a fait savoir que son RRTP était intégré à son système de notification dans le cadre de la «comptabilité verte» ainsi que de la procédure d'octroi de permis. Dans leur majorité, les délégations qui étaient intervenues ont estimé utile de relier le RRTP à d'autres bases de données pertinentes. À cet égard, on a mentionné les registres des émissions dans l'air et l'eau ainsi que les registres des déchets.

17. Toutes les délégations qui étaient intervenues ont dit avoir l'intention d'appliquer des seuils de capacité conformément au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole. La plupart prévoyaient d'imposer l'obligation de notification à l'exploitant plutôt qu'au propriétaire de l'installation. Une délégation a été d'avis que les rapports devraient être présentés par le propriétaire de l'installation, ou du moins contresignés par celui-ci.

18. Nombre des intervenants ont dit préférer, à ce stade, limiter la notification des transferts à des déchets précis (exception des eaux usées vouées au traitement), mais un certain nombre de délégations ont dit qu'elles notifiaient déjà, dans une certaine mesure, le transfert de certains polluants, en sus du transfert de certains déchets, ou qu'elles avaient l'intention de le faire. Selon plusieurs délégations, il faudrait mener des consultations plus approfondies, au niveau national, avant de choisir l'une ou l'autre solution.

19. Plusieurs pays appliquaient des méthodes de mesure, de calcul et d'estimation pour la collecte de données sur les quantités de polluants ou de déchets rejetés ou transférés. Une délégation a indiqué que, dans le cadre de sa notification, elle devait préciser la méthode retenue pour rassembler l'information. La méthode préconisée dans le Guide du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a été jugée utile. Parallèlement, plusieurs délégations, notamment de pays en transition, ont fait savoir que des orientations méthodologiques leur faisaient défaut et qu'elles avaient besoin d'aide dans ce domaine. La nécessité d'harmoniser les méthodes a été notée et, à cet égard, les lignes directrices en matière de surveillance qui avaient été élaborées dans le cadre des négociations sur les échanges de droits d'émission et des orientations en matière de notification prévues dans la norme ISO 14064 de l'Organisation internationale de normalisation ont été jugées utiles dans la mesure où elles servaient de cadre et, éventuellement, de guide en matière d'assurance de la qualité, de validation des données et de certification des données notifiées.

20. De nombreuses délégations ont beaucoup insisté sur la nécessité de donner des orientations supplémentaires en matière de collecte de données sur les rejets provenant de sources diffuses ainsi que sur la nécessité de prendre en considération des obligations analogues contractées en vertu d'autres accords internationaux. Un pays a fait savoir qu'il n'était pas encore en mesure de communiquer de données sur les sources diffuses tandis que, pour un autre, les transports étaient une catégorie de source diffuse possible sur laquelle il entendait faire rapport conformément au paragraphe 7 de l'article 7 du Protocole. Le représentant de l'OCDE a appelé l'attention du Groupe de travail sur le document de son organisation intitulé «Release Estimation Techniques» (Techniques d'estimation des rejets), disponible sur son site www.oecd.org, qui renfermait des indications au sujet de l'estimation des rejets provenant de sources diffuses.

21. La plupart des délégations ont dit ne pas disposer de suffisamment de renseignements à ce stade pour indiquer si elles avaient l'intention de faire de l'année qui suit immédiatement la première année de notification la deuxième année de notification ou si elles prévoyaient de sauter une année (par. 1 de l'article 8 du Protocole).

22. Plusieurs Signataires et autres États avaient déjà constitué des groupes de travail multipartites ou d'autres instances de consultation des parties prenantes en vue de la mise en place de leurs registres nationaux, ou envisageaient de le faire. Certains prévoyaient aussi d'organiser des ateliers de sensibilisation ou d'élaborer des documents à l'intention des différents intéressés. Plusieurs représentants de pays en transition ont souligné combien il importait d'établir des programmes efficaces de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de permettre une telle participation.

23. Les délégations qui sont intervenues ont, pour la plupart, estimé qu'il était prématuré d'aller, à ce stade, au-delà des dispositions du Protocole et que les travaux devraient être axés sur l'application des dispositions de cet instrument. Certaines ont été également d'avis qu'il serait utile de faire état des résultats obtenus à l'échelon national dans des domaines auxquels le champ d'application du Protocole pourrait être étendu.

24. Le Groupe de travail a invité chaque pays à élaborer et soumettre au secrétariat, conformément au cadre de notification présenté, les données relatives à l'état de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole. Il a été demandé au secrétariat de distribuer un gabarit pour les données résumées, de compléter cette information en fonction des communications

présentées par les pays, d'afficher cette information sur le site Web et de la mettre périodiquement à jour.

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

25. Le secrétariat a fait rapport sur son travail d'examen des activités de renforcement des capacités menées par les organisations internationales qui intéressent la Convention et les registres des rejets et transferts de polluants (décision I/10 de la Réunion des Parties concernant la mise en place du centre d'échange d'informations et du service de renforcement des capacités). Pour préparer la présente réunion, il s'était réuni avec l'UNITAR et le PNUE-Substances chimiques les 9 et 13 février 2004 pour étudier les possibilités d'une coopération entre les organisations sur le renforcement des capacités de mise en œuvre du Protocole sur les RRTP et se pencher sur l'élaboration de propositions plus précises. Il a présenté un document informel sur les besoins et les perspectives en matière de renforcement des capacités, d'appui technique et d'échange d'informations concernant la mise au point des RRTP, qui avait été établi en consultation avec le PNUE et l'UNITAR.

26. Le secrétariat avait élaboré, avec les deux autres organisations, un avant-projet de programme-cadre sur le renforcement des capacités régionales, sous-régionales et nationales qui serait ouvert aux autres organisations intéressées. Les trois volets du programme-cadre seraient les suivants:

a) Au niveau régional:

- Élaboration de directives sur les questions techniques liées au respect et à la mise en œuvre du Protocole relatif aux RRTP;
- Mise au point de la «salle de classe virtuelle»;

b) Au niveau sous-régional:

- Ateliers sur les aspects juridiques, institutionnels ou techniques de la mise en œuvre du Protocole, conçus sur le modèle des ateliers qui avaient été organisés dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Convention d'Aarhus, en partenariat avec les centres régionaux pour l'environnement;

c) Au niveau national:

- Programme de formation sur les aspects juridiques, institutionnels et techniques de la mise en place d'un RRTP pilote.

27. En ce qui concerne le niveau national, les partenaires du projet avaient envisagé d'incorporer, durant la phase pilote, trois ou quatre partenaires nationaux choisis dans des pays de l'EOCAC et du Sud-Est de l'Europe, en tenant dûment compte de l'équilibre sous-régional, de l'engagement politique à appliquer les registres (exprimé, par exemple, par la signature du Protocole) et des perspectives de réussite dans l'exécution, au niveau national, de projets pilotes de RRTP. L'avant-projet serait distribué aux partenaires et donateurs potentiels.

28. Le PNUE a rendu compte de l'organisation d'ateliers nationaux de renforcement des capacités en matière de RRTP avec la participation de l'industrie, des gouvernements et des ONG dans la Fédération de Russie, en Ouzbékistan et en Ukraine. Il avait organisé, en outre, dans la Fédération de Russie et en Ukraine, des ateliers municipaux qui avaient débouché sur l'établissement de plans de travail en vue de la mise au point de RRTP locaux. La documentation de l'OCDE et de l'UNITAR sur la mise en place de RRTP avait été traduite en russe. Le PNUE avait prévu un atelier national au Kazakhstan et des ateliers municipaux en Ouzbékistan, mais ceux-ci ne s'étaient pas tenus faute de financement. Dans le cadre de ses activités prévues concernant la gestion des substances chimiques, et en tant que futur secrétariat de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le PNUE a signalé les possibilités limitées d'intervention sur les registres dans ces contextes, et a indiqué qu'il fallait soutenir davantage les activités de renforcement des capacités.

29. L'UNITAR a rendu compte de divers projets de renforcement des capacités qu'il avait entrepris dans sept pays dont, dans la région de la CEE, la République tchèque. Les pays suivants avaient envoyé à l'UNITAR des demandes de soutien à la mise en place d'un RRTP national:

- En 2002: Paraguay
- En 2003: Arménie, Cuba, ex-République yougoslave de Macédoine
- En 2004: Pérou.

L'UNITAR a en outre indiqué les différentes phases de la mise en place d'un RRTP selon sa méthodologie, à savoir:

1. Atelier national
2. Étude de faisabilité
3. Définition des principales caractéristiques du RRTP
4. Essai pilote
5. Élaboration d'un avant-projet national.

30. Le CRE a rendu compte des différents projets de renforcement des capacités qu'il avait déjà exécutés ou sur lesquels il travaillait (voir le paragraphe 10). Il a également fait savoir que, en collaboration avec les centres régionaux pour l'environnement des pays de l'EOCAC, il avait élaboré et présenté des avant-projets de soutien à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC comprenant un élément relatif au renforcement des capacités en matière de RRTP. Le CRE a proposé par ailleurs d'élargir le champ de la proposition du secrétariat concernant le renforcement des capacités à d'autres activités sous-régionales, nationales et locales telles que celles dont il est fait état dans l'énoncé de l'objectif 6.2 de la Stratégie et les activités de soutien à la ratification du Protocole, qui pourraient être intégrées dans la proposition.

31. Le Groupe de travail a salué les efforts que déployaient l'UNITAR, le PNUE et la CEE pour coordonner leurs travaux touchant les registres et les a engagés à affiner et préciser la proposition à l'issue de la réunion, en tenant compte des observations des membres. Il s'est félicité également des travaux que menait le CRE et a encouragé les organismes des Nations Unies à étudier les possibilités d'une approche coordonnée avec les activités prévues

par le CRE en matière de RRTP dans le cadre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC. Le secrétariat a confirmé que telle était l'intention des intéressés. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de fournir les documents d'orientation et de formation dans les langues nationales et locales afin de toucher aussi bien les sphères gouvernementales que les secteurs non gouvernementaux.

32. L'UNITAR a fait état des activités qu'elle prévoyait pour réactiver le projet de «salle de classe virtuelle», élaboré à l'origine par des consultants de Geodan IT grâce à un soutien généreux du Gouvernement néerlandais et dont les principaux objectifs étaient les suivants:

- Fournir une aide matérielle à la mise en œuvre du Protocole en attendant son entrée en vigueur;
- Procurer un appui aux pays qui souhaitent mettre en place un RRTP.

Geodan avait indiqué dernièrement qu'il cesserait d'administrer ce projet car son contrat était arrivé à échéance. L'UNITAR se chargerait désormais de cette tâche, un contrat d'un an ayant été conclu à cet effet au début de 2004 entre le Gouvernement néerlandais et l'UNITAR. Les activités de création de la salle de classe virtuelle s'ordonnent désormais comme suit:

a) Première étape (février-mars 2004):

- Aviser les Parties de la création, par l'UNITAR, de la salle de classe virtuelle pilote;
- Coordonner les travaux des experts des RRTP qui participent à la mise en place de la salle de classe virtuelle;
- Solliciter la réaction des participants;
- Définir les thèmes principaux de la salle de classe virtuelle;

b) Deuxième étape, ou phase pilote (avril-septembre 2004):

- Lancer officiellement la salle de classe virtuelle;
- Télécharger les documents sur le site Web;
- Commencer à animer le débat;

c) Troisième étape, ou phase d'évaluation (octobre-décembre 2004):

- Solliciter des observations afin d'améliorer la salle de classe virtuelle;
- Évaluer les enseignements tirés;
- Définir les mécanismes financiers;
- Étudier la faisabilité de la composante cyberenseignement.

33. Certaines délégations avaient fourni des renseignements au sujet de leurs besoins en matière d'information et fait des suggestions concernant l'amélioration de la salle de classe virtuelle en tant qu'instrument permettant de faciliter la communication et l'éducation et de

renforcer les capacités. Certaines ont exprimé des inquiétudes au sujet de la transparence de l'information concernant les projets de renforcement des capacités en cours. Le Groupe de travail a prié l'UNITAR, le PNUE, l'OCDE, le CRE et toutes les autres organisations qui participaient à des activités de renforcement des capacités en matière de RRTP de fournir au secrétariat la liste de leurs projets en la matière. Il a été demandé au secrétariat de dresser, à partir de cette information, une liste récapitulative, de distribuer celle-ci par courrier électronique et de la mettre à jour pour chaque réunion du Groupe de travail. Cette liste serait affichée également sur le site Web de la salle de classe virtuelle.

34. ECO Forum a dit n'avoir pas été convaincu par la manière dont le secrétariat avait traité, dans son document informel, la question de la participation du public. En effet, cette ONG a estimé que l'analyse devrait porter non pas sur l'impératif horizontal (accès de gouvernement à gouvernement), mais sur les besoins d'une ouverture verticale (du gouvernement au public). Elle a présenté de nouvelles idées quant à la manière dont les activités qui étaient évoquées dans la proposition-cadre et dans le cadre de la salle de classe virtuelle pouvaient contribuer de façon optimale à répondre aux besoins des utilisateurs de l'information. Dans sa Déclaration sur les mesures nécessaires pour améliorer la participation du public à la mise en œuvre du Protocole de Kiev relatif aux RRTP, ECO Forum européen a proposé des activités supplémentaires pour améliorer cette participation.

35. Au niveau régional, cette ONG a demandé à l'UNITAR de réserver une partie spéciale du site Web de la salle de classe virtuelle à la question de la participation du public et a recommandé en outre que soit nommé et financé un animateur d'ONG. Elle a demandé à la CEE de l'aider à organiser, au niveau régional, une conférence ou un séminaire sur la participation du public et l'utilisation des données, et ce, parallèlement à la deuxième réunion des Parties à la Convention d'Aarhus au Kazakhstan, en 2005, et de l'aider aussi à recenser les pratiques actuelles en matière de participation à la mise en place de RRTP nationaux dans chacun des 36 Signataires du Protocole.

36. À l'échelon sous-régional, l'ONG ECO Forum européen a demandé à la Commission européenne de l'aider à élaborer un projet consistant en une brochure intitulée «How to use EPER data?» (Comment utiliser les données d'EPER) analysant et interprétant les premières données d'EPER. Elle a demandé par ailleurs à l'Union européenne de veiller à ce que le public participe pleinement à la mise en place du premier RRTP européen, et a prié le PNUE et l'UNITAR de l'aider à élaborer un projet pilote interrégional destiné à expliquer comment utiliser les données de RRTP ou assimilées actuelles, en se fondant sur les bonnes pratiques au Royaume-Uni, aux États-Unis, aux Pays-Bas, dans la République tchèque et dans la Fédération de Russie. ECO Forum a par ailleurs demandé à la CEE, au PNUE et à l'UNITAR de l'aider, ainsi que Eco-Accord, à exécuter un projet sous-régional spécial de l'EOCAC intitulé «Broadening EECCA dialogue on the development of PRTR Systems and of the Implementation of the PRTR Protocol to the Aarhus Convention» (Élargissement du dialogue de l'EOCAC sur la mise en place de systèmes de RRTP et extension de l'application du Protocole relatif aux RRTP à la Convention d'Aarhus).

37. Au plan national, ECO Forum a demandé à la CEE, agissant en coopération avec les 36 Signataires du Protocole, d'aider, par un appui financier, les ONG nationales à organiser des ateliers et des stages de formation sur l'utilisation des données de RRTP par les citoyens, les communautés, les ONG et les autres organisations publiques, à mettre sur pied une formation

visant à améliorer la participation du public à la mise en place de RRTP nationaux et à élaborer et publier des brochures, dépliants et autre matériel de sensibilisation afin de faciliter l'utilisation des données de RRTP par les différents intéressés et d'améliorer la participation du public à la conception et à la mise en œuvre des RRTP nationaux.

38. Les pays bénéficiaires ont été également invités à formuler et présenter au secrétariat, pour compilation, des idées ou des propositions centrées sur le Protocole. Le Groupe de travail a noté qu'une quantité importante de documents pertinents avaient été élaborés, dont des textes d'orientation de l'OCDE et de l'UNITAR et de nombreux documents nationaux. Les activités électroniques résumées par l'UNITAR et l'OCDE seraient utiles.

VI. DOCUMENTS D'ORIENTATION

39. Le Groupe de travail a affirmé qu'il était nécessaire d'élaborer des documents d'orientation, comme le prévoyait son mandat (ECE/MP.PP/4, par. 23 c) et MP.PP/2003/1/Add.1/Rev.1, par. 1 a) i)). Le secrétariat a présenté le document informel intitulé «Guidance on issues related to the establishment and maintenance of PRTRs». La Commission européenne a estimé que les paragraphes 1 à 6 de ce document contenaient des renseignements très utiles. La délégation irlandaise, dont le pays assurait la présidence de l'Union européenne et qui a parlé au nom de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion, a présenté un canevas plus structuré qui, après quelques modifications, a été adopté par le Groupe de travail.

Structure du document d'orientation pour la mise en œuvre du Protocole relatif aux RRTP

1. Introduction
2. Mise en œuvre au plan juridique, y compris la participation et l'accès du public
3. Identification des installations (deux approches)
4. Détermination des données
 - a. Techniques d'estimation des rejets
 - b. Méthodologie (mesure, calcul, estimation)
 - c. Seuils de rejet (une approche)
 - d. Seuils de fabrication, de procédé ou d'utilisation (une approche)
 - e. Différents types de rejets
 - f. Transferts sur place (deux approches)
5. Validation et évaluation de la qualité des données
6. Gestion des données
7. Transfert des données
8. Calendrier

9. Diffusion des données et accès du public
10. Liens vers d'autres bases de données
11. Sources diffuses
12. Renforcement des capacités et sensibilisation du public
13. Tableau des définitions

Annexes

1. Procédures d'analyse de 86 substances
 2. Liste indicative des polluants provenant de différentes activités
 3. Références
40. Selon certaines délégations, il faudrait prévoir aussi un chapitre 9 *bis* sur la participation du public à la conception du RRTP national et à la mise en œuvre du Protocole. D'autres ont estimé que ce thème était déjà suffisamment pris en compte dans le chapitre 2.
41. Certaines délégations ont demandé quel serait le statut juridique du document d'orientation. De l'avis du Groupe de travail, ce document ne serait pas juridiquement contraignant, mais servirait de guide pour la mise en œuvre du Protocole relatif aux RRTP.
42. La Commission européenne a fait savoir qu'elle comptait pouvoir verser une contribution de 40 000 à 50 000 euros au Fonds d'affectation spéciale de la CEE afin de financer le recrutement d'un consultant qui serait chargé d'élaborer le document d'orientation. Le plan du document qui aura été adopté par le Groupe de travail servirait d'annexe technique au contrat de ce consultant. Le Groupe de travail a demandé que, sous réserve des fonds disponibles, un avant-projet du document d'orientation soit prêt pour sa prochaine réunion et traduit à temps pour être distribué au moins quatre semaines avant cette réunion.
43. La possibilité de continuer le débat sur le document d'orientation dans le cadre d'un groupe technique a été étudiée, mais il a été décidé de poursuivre cette activité au sein du Groupe de travail lui-même.

VII. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE ET DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À CET INSTRUMENT

44. Le Groupe de travail a noté que la première réunion des Parties n'aurait probablement pas lieu avant un certain nombre d'années et qu'il n'y avait donc pas urgence à la préparer. Toutefois, l'adoption du règlement intérieur et l'adoption d'un mécanisme d'examen seraient examinées par les Parties à leur première réunion. Le Groupe de travail a par conséquent demandé au secrétariat d'établir deux documents énonçant diverses solutions pour le règlement intérieur et le mécanisme d'examen, documents qui pourraient servir de point de départ à un nouveau débat à sa deuxième réunion. Parmi les options, on pourrait prévoir l'application

directe, au Protocole, du règlement intérieur de la Convention et de son mécanisme d'examen ainsi que des institutions créées à ce titre (par exemple le Bureau et le Comité d'examen du respect des dispositions); l'utilisation du règlement intérieur et du mécanisme d'examen relevant de la Convention comme modèles pour la création de mécanismes analogues au titre du Protocole (ce qui supposerait un bureau et un organe d'examen distincts); ou la définition d'un règlement intérieur et d'un mécanisme d'examen distincts pour le Protocole sans mention particulière de ceux établis en vertu de la Convention. Les délégations ont été invitées à faire parvenir au secrétariat pour la fin novembre 2004 leurs observations au sujet des solutions possibles et le secrétariat s'est engagé à envoyer aux délégations un rappel à l'approche de cette échéance.

VIII. TRAVAUX FUTURS

45. Le Groupe de travail a décidé de se réunir à la fin mars ou au début d'avril 2005. La date précise de cette réunion serait arrêtée par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Groupe de travail et notifiée aux délégations suffisamment à l'avance.

IX. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

46. Le Groupe de travail a adopté son rapport, étant entendu que le Président et le secrétariat en finaliseraient le texte et que les délégations francophone et russophone réserveraient leur position tant que les versions française et russe ne seraient pas disponibles.

47. Ayant remercié les délégations de leurs échanges constructifs et de leur contribution aux travaux de fond, le Président a prononcé la clôture de la réunion.
